

**Consultation publique sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2006 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Nantes-Atlantique**

**Déposition FNE Pays de la Loire – Bretagne Vivante – LPO44 – UDPN44**

**24 mai 2018**

Le projet d'arrêté en consultation vise à la mise en place d'une mesure nécessaire d'adaptation du trafic nocturne de la plateforme aéroportuaire de Nantes-Atlantique.

Elle conduira à plusieurs mesures de restriction dont l'interdiction du vol nocturne, à compter du 31 mars 2019, des avions les plus bruyants, ce qui ne représente néanmoins qu'une faible part des vols.

Cette mesure positive était réclamée de longue date par l'ACNUSA : on ne peut que constater que la perspective de transfert de l'activité commerciale de Nantes-Atlantique vers la plateforme de Notre-Dame-des-Landes a retardé son adoption alors que rien ne s'opposait à ce que ces restrictions soient mises en place pendant la période transitoire.

Nous saluons par conséquent ce projet d'arrêté qui va dans le bon sens.

Il ne s'agit cependant d'évidence qu'une part mineure des adaptations nécessaires du cadre réglementaire applicable à l'exploitation de la plateforme de Nantes-Atlantique pour soulager les nuisances sonores connues par ses riverains.

Nos associations soutiennent en ce sens les propositions formulées par l'Atelier Citoyen quant à :

- La tarification dissuasive des appareils les plus bruyants ;
- La protection du cœur de nuit par l'instauration d'un couvre-feu ;
- Le plafonnement des vols pendant les franges amont et aval du cœur de nuit avec interdiction des avions ayant une marge cumulée inférieure à 13 EPNdB.

Nous serons par ailleurs attentifs aux propositions faites par les services de l'État quant à l'adaptation des infrastructures et la mise à jour du plan d'exposition au bruit et du plan de gêne sonore. Nous soulignons l'urgence de l'actualisation de ce dernier outil, qui n'est depuis longtemps plus adapté à la réalité du trafic.

La concertation qui s'engage actuellement avec les élus et qui se poursuivra à compter de septembre avec la population, conformément à ce qu'a annoncé la ministre des Transports, doit permettre de donner une cohérence globale à ces évolutions et de permettre l'expression de l'ensemble des points de vue. Nos associations entendent participer activement à ce chantier pour la défense des enjeux sanitaires et environnementaux dans le cadre de la poursuite de l'exploitation de l'aéroport de Nantes-Atlantique.